

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

2024-39

SEANCE DU 09 juillet 2024

**DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE****Arrondissement de
Montauban****COMMUNE DE BESSENS**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Jérôme FABRIS qui a donné procuration à Madame Brigitte MOT, Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Convocation : 05/07/2024

Délibération n°2024-39 : Convention de partenariat avec l'association Campagnes vivantes 82

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Campagnes Vivantes 82 est une association de loi 1901 dont l'objectif principal est de promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt dans le Tarn-et-Garonne.

Financée par la Région et le Conseil départemental, elle s'appuie techniquement sur l'association régionale de promotion de l'arbre champêtre, l'Afahc Occitanie, qui rassemble 15 structures départementales opératrices de l'arbre champêtre constituant un réseau d'échanges, de rencontre et d'entraide.

Parmi les leviers d'action de Campagnes vivantes 82 figurent le conventionnement avec les collectivités, en tant que structures aménageuses du territoire. Il est proposé par la présente délibération de s'inscrire dans cette logique en concluant avec l'association une convention par laquelle les 2 parties se fixent les objectifs suivants :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels de la commune dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et des arbustes locaux,
- Sensibiliser et assister les élus, les habitants et les Services Techniques de la commune concernant le patrimoine arboré,
- Sensibiliser et communiquer sur les actions menées et leur pertinence auprès du grand public et des scolaires.

Ils sont poursuivis au moyen d'un programme d'actions à coconstruire annuellement par les partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » :

APPROUVE le principe d'un partenariat entre l'association Campagnes vivantes 82 et la commune de Bessens en vue de poursuivre les objectifs mentionnés ci-avant,

VALIDE les termes de la convention de partenariat entre l'association Campagnes vivantes 82 et la commune de Bessens, jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes ou documents y afférents et à procéder à toutes démarches pour sa mise en œuvre.

Fait à Bessens, le 09/07/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET